



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DU NORD**

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

**Communes de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La société REVIVAL - siège social : ZI. n°4 BP 8 59880 SAINT SAULVE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de transit, regroupement, tri et valorisation de déchets métalliques sur le territoire de la commune de DUNKERQUE, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2791-1** Installation de traitement de déchets non dangereux,

**2718-1** Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux,

ainsi que des activités soumises à enregistrement au titres des rubriques ICPE **2710-2, 2711-1, 2712-1,**

**2713-1** et à déclaration pour les rubriques **2710-1, 2714-2 et 4725-2.**

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de **DUNKERQUE et SAINT-POL-SUR-MER du 3 janvier 2019 au 1er février 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant les études d'impact et de danger ainsi que l'avis de l'autorité environnemental émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairies de DUNKERQUE et SAINT-POL-SUR-MER,

- par voie postale en mairies de DUNKERQUE et SAINT-POL-SUR-MER – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Patrice GILLIO, retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux lieux de consultation du dossier, en mairie de **DUNKERQUE, les jeudi 3 janvier 2019 de 8h30 à 12h30 et vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 de 13h30 à 17h30** ainsi qu'en mairie de **SAINT-POL-SUR-MER les vendredi 11 janvier 2019 et mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 et samedi 19 janvier 2019 de 9h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Baptiste PASTEUR au 04.78.64.00.47 ou par e-mail : [b.pasteur@seci-web.fr](mailto:b.pasteur@seci-web.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de DUNKERQUE et SAINT-POL-SUR-MER pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des ICPE.